Arrêt des hypnotiques. Conduite à tenir dans le contexte du retrait du Noctran et de la Mépronizine.

Mise au point de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé). 6 p.

Thème:
France - médicaments [1]

Date du document:
Vendredi Juillet 1 2011

Visibilité du contenu de groupe:
Use group defaults

Résumé:
Les motivations du retrait : l'association des substances actives de Noctran® (clorazépate dipotassique, acépromazine, acéprométazine) et Mépronizine® (méprobamate, acéprométazine) expose à un cumul des risques d'effets indésirables graves tels que coma, chute, état confusionnel et dyskinésies, et à un risque de décès en cas de surdosage.

Auteur(s):
AFSSAPS - Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Lien(s) utile(s)

- http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/991ba07542cf2721a4ce1f46e62178 [2]

Retour à la base documentaire [3]